



Monsieur Marcu Romain

21, rue Port Léger
16230 FONTCLAIROU

Aussac-Vadalle, le 03 octobre 2024

Objet : Convocation à un entretien préalable à une sanction disciplinaire

Monsieur,

Nous vous informons que nous envisageons de prendre une sanction disciplinaire à votre encontre.

En effet à ce jour il vous est reproché de ne pas avoir appliqué la note de service NSP08-2022 portant fiche de poste « adjoint technique en charge du restaurant scolaire » qui, en son paragraphe 3 alinéa p, vous demande de fermer le gaz à la fin de votre service. En l'espèce le mardi 01 octobre vous avez laissé un brûleur en service en quittant votre poste.

Afin de recueillir vos explications sur les faits qui vous sont reprochés, nous vous prions de bien vouloir vous présenter à la mairie le lundi 07 octobre 2024 à 13h45.

Je vous informe que vous avez le droit d'obtenir communication de votre dossier individuel dans sa globalité. Vous pouvez le consulter avant notre entretien. Je vous invite à prendre rendez vous avec la secrétaire de mairie à cet effet.

Au cours de cet entretien, vous avez le droit de vous faire assister d'une personne de votre choix en vertu de l'Art. 19 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Gérard LIOT



Notifié à l'agent le 03 octobre 2024 à Aussac-Vadalle

Mairie 61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle
Tél : 05 45 20 61 60 Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr
Internet : www.aussac-vadalle.fr